

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'ANTICOSTI, TENUE À LA SALLE DE CONFÉRENCE DE L'HÔTEL DE VILLE DE PORT-MENIER, LE LUNDI 4 MAI 2015 À 19 H.

Sont présents :	M. Jean-François Boudreault	Maire
	M. Stefan Tremblay	Conseiller no. 1
	Mme Hélène Tanguay	Conseillère no. 3
	Mme Véronique Rodgers	Secrétaire-trésorière
Sont absents :	Mme Annie Gosselin	Conseillère no. 2
	M. Jean-François Auclair	Conseiller no. 4

Point 1. Ouverture de la séance

Constat du quorum et ouverture de la séance

À 19 h, le maire souhaite la bienvenue et le quorum est constaté conformément à l'article 147 du Code municipal. Le maire ouvre la séance.

Point 2. Résolution # 15-05-054

Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Stefan Tremblay, appuyé par Mme Hélène Tanguay et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Point 3. Résolution # 15-05-055

Lecture et adoption du procès-verbal du 7 avril 2015

La secrétaire-trésorière résume les principaux points du procès-verbal.

Il est proposé par M. Stefan Tremblay, appuyé par Mme Hélène Tanguay et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015.

Point 4.

Lecture du résumé de la correspondance

- Commission municipale du Québec – Confirmation de la reconnaissance pour exemption de taxes des Chevaliers de Colomb;
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques – Un plan d'action et un calendrier de mise en œuvre sont exigés au plus tard le 31 décembre 2015 pour le dégrilleur;
- M.R.C. de Minganie – Demande d'inclusion de L'Île-d'Anticosti dans les limites territoriales du Plan Nord
- Postes Canada – Accuse réception de notre résolution et maintient sa décision.

Point 5.

Rapport de la trésorière

La trésorière résume le rapport budgétaire au 30 avril 2015.

Il est proposé par M. Stefan Tremblay, appuyé par Mme Hélène Tanguay et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport de la trésorière pour la période du 1^{er} au 30 avril 2015.

Point 6. Résolution # 15-05-056

Approbation des comptes à payer

Il est proposé par Mme Hélène Tanguay, appuyé par M. Stefan Tremblay et résolu à l'unanimité d'approuver le bordereau des comptes à payer 15-04 au montant de 10 042.22 \$.

Point 7. Résolution # 15-05-057

Approbation de la liste des comptes payés

Il est proposé par M. Stefan Tremblay, appuyé par Mme Hélène Tanguay et résolu à l'unanimité d'approuver globalement le bordereau des comptes payés 15-04.1 totalisant une somme de 43 558.42 \$. Ce bordereau couvre la période du 1^{er} au 30 avril 2015.

Point 8.Énumération des factures de plus de 500 \$

Il est proposé par Mme Hélène Tanguay, appuyé par M. Stefan Tremblay et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des factures de plus de 500 \$ suivantes :

- Basque électrique & Fils Inc. 948.54 \$
Honoraires pour réparation pompe – Station de pompage PP-1
- Centre de réparation mécanique de l'île 798.30 \$
Camion à déchets – Entretien et vérification mécanique
- Coopérative de consommation de l'île 563.47 \$
6 à 8 en l'honneur des bénévoles
- Foss National Leasing – Corp-Rate 937.61 \$
Carburant véhicules municipaux – Mars 2015
- Roche ltée 500.91 \$
Assistance technique – Projet de mise aux normes de l'eau potable
- Sept-Îles Aéro Service inc. 1 453.55 \$
Nolisé – Retour du maire de la séance de la M.R.C. de Minganie
- Tremblay Bois Mignault Lemay 878.65 \$
Occupation de terres du domaine de l'État
- Tremblay Bois Mignault Lemay 687.53 \$
Service Première Ligne 2015 (1 de 2) et suivis

Point 9.Rapport des conseillers

M. Tremblay fait le suivi pour la visite d'évaluation au club et à l'écomusée d'Héneault et Gosselin. Leur représentant devrait être de passage ce mois-ci.

Le ministère des Transports a très peu de travaux cet été, il est temps de confirmer nos travaux municipaux auprès de l'entrepreneur local.

Finalement, il serait très intéressant que la Sûreté du Québec ait une présence plus accrue pendant la période estivale. Plusieurs entreprises sont en opération et utilisent nos routes.

Mme Tanguay s'assure que notre intérêt a bien été manifesté à l'Orchestre à cordes de Baie-Comeau pour leur passage en août prochain.

Elle désire savoir s'il est possible pour un commerce d'implanter une affiche à son effigie sur le chemin de l'Aéroport et dans le village.

Point 10. Résolution # 15-05-058Renouvellement de notre permis de transport de personnes par autobus – Transport touristique

ATTENDU le permis touristique 8-Q-001462-001A obtenu auprès de la Commission des transports du Québec en 2010, modifié en 2011 (numéro 8-Q-001462-P001A) et en 2014 portant alors le numéro 8-Q-001462-001B;

ATTENDU QUE le permis est valide pour une période de cinq ans venant à échéance le 14 juin 2015;

ATTENDU QUE nous souhaitons apporter une modification au niveau de la période d'opération afin que ce soit possible du 1^{er} mai jusqu'au 30 septembre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stefan Tremblay, appuyé par Mme Hélène Tanguay et résolu à l'unanimité de nommer Mme Véronique Rodgers, directrice générale, signataire de tout document relatif au renouvellement de notre permis de transport de personnes par autobus – Transport touristique - auprès de la Commission des transports du Québec au coût de 98.75 \$.

Point 11. Résolution # 15-05-059Demande d'inscription au volet 1 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques exige la mise aux normes du système de traitement de l'eau potable à Port-Menier;

ATTENDU QU'une aide financière équivalente à 50 % des coûts admissibles est possible dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

ATTENDU QUE le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 pourra contribuer, conjointement à l'aide financière du PRIMEAU, aux projets prioritaires de mise aux normes de l'eau potable, sous réserve que la contribution financière gouvernementale totale pour un même projet soit limitée à 80% ou 100% selon certains critères;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Tanguay, appuyé par M. Stefan Tremblay et résolu à l'unanimité d'autoriser le dépôt de la demande de financement dans le cadre du PRIMEAU et de s'engager à payer notre part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus, le cas échéant.

Point 12. Résolution # 15-05-060

Inscription au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale de 481 093 \$ qui lui a été confirmée dans la lettre du 25 août 2014 de la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stefan Tremblay, appuyé par Mme Hélène Tanguay et résolu à l'unanimité:

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Point 13. Résolution # 15-05-061

Emplois saisonniers 2015

ATTENDU l'intérêt du personnel en place à l'été 2014 de travailler à nouveau à la Municipalité de L'Île-d'Anticosti :

- Mme Sonia Michaud à l'information touristique et l'écomusée ainsi que la visite touristique en minibus;
- M. Sébastien Plourde à la voirie;
- Mme France Léveillé à l'aménagement paysager et aux matières résiduelles;

ATTENDU QU'un poste à la voirie et un autre à l'aménagement paysager demeurent disponibles, un appel de candidature a été affiché le 24 avril dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stefan Tremblay, appuyé par Mme Hélène Tanguay et résolu à l'unanimité d'embaucher Mmes France Léveillé et Sonia Michaud ainsi que M. Sébastien Plourde au titre leur étant assigné et selon les conditions entendues avec chacun d'eux.

Point 14. Résolution # 15-05-062

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2013

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013* ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

ATTENDU QUE la Municipalité présente des travaux pour la somme de 50 611 \$ pour la mise à niveau de l'eau potable et des égouts, 137 404 \$ pour la gestion des matières résiduelles ainsi que 71 536 \$ pour la voirie locale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Tanguay, appuyé par M. Stefan Tremblay et résolu à l'unanimité que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle ;
- la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme (33 600 \$);
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute autre modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Point 15. Résolution # 15-05-063

Entente d'utilisation de l'installation portuaire de Port-Menier – Société des traversiers du Québec (STQ)

ATTENDU QUE le désir de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti d'améliorer et développer l'offre touristique et favoriser l'implantation de nouvelles entreprises;

ATTENDU QUE l'installation d'un quai flottant au port de Port-Menier offrira un service supplémentaire à la communauté;

ATTENDU QUE l'entente d'utilisation pour notre installation proposée en avril 2015 par la Société des traversiers du Québec;

ATTENDU QUE nous planifions l'agrandissement de notre quai flottant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stefan Tremblay, appuyé par Mme Hélène Tanguay et résolu à l'unanimité de nommer M. Jean-François Boudreault, maire, responsable et signataire du tout document relatif à ce dossier.

Point 16. Résolution # 15-05-064

Agrandissement et amélioration des sentiers de vélos et pédestre

ATTENDU l'entente de financement conclue avec la M.R.C. de Minganie pendant l'été 2014 dans le cadre du programme de développement régional et forestier;

ATTENDU QUE les travaux doivent être complétés le plus tôt possible pour nous permettre de profiter du financement qui nous a été octroyé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Tanguay, appuyé par M. Stefan Tremblay et résolu à l'unanimité d'engager les sommes nécessaires à la réalisation du projet et de tout mettre en œuvre pour s'assurer de compléter les travaux dans les plus brefs délais.

Point 17. Résolution # 15-05-065

Achat de chlore liquide – Marcel Dionne et Fils inc.

ATTENDU QUE le besoin de chlore liquide 12 % pour le traitement de l'eau potable;

ATTENDU QU'il est préférable de commander de petites quantités afin de conserver le plus possible les propriétés du produit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stefan Tremblay, appuyé par Mme Hélène Tanguay et résolu à l'unanimité d'acheter 32 bidons de chlore liquide en 20 litres au coût de 949.40 \$ plus le transport maritime et les taxes applicables.

Point 18. Résolution # 15-05-066

Achat d'asphalte froide, fournitures et pièces – Réal Huot inc.

ATTENDU QUE certains équipements sont nécessaires pour l'entretien des bornes-fontaines;

ATTENDU QUE l'asphalte froid est essentiel pour effectuer les petites réparations sur les chemins et rues municipales;

ATTENDU QUE suite à des réparations sur le réseau d'aqueduc, nous devons acquérir des pièces de remplacement pour l'inventaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Tanguay, appuyé par M. Stefan Tremblay et résolu à l'unanimité d'acheter de l'asphalte froide, des fournitures et des pièces chez Réal Huot inc. pour la somme 2 535.39 \$ plus le transport maritime et les taxes applicables.

Point 19. Résolution # 15-05-067

Achat de panneaux et de poteaux – Signalisation Lévis

ATTENDU QUE certains panneaux et de poteaux de signalisation ont été endommagés pendant la saison hivernale;

ATTENDU QUE des modifications de signalisation sont nécessaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Tanguay, appuyé par M. Stefan Tremblay et résolu à l'unanimité d'acheter des panneaux et de poteaux de signalisation chez Signalisation Lévis au montant de 1 408.70 \$ plus le transport maritime et les taxes applicables.

Point 20. Résolution # 15-05-068

Achat de vêtements de travail – SPI Santé Sécurité inc.

Il est proposé par M. Stefan Tremblay, appuyé par Mme Hélène Tanguay et résolu à l'unanimité d'acheter des vêtements de travail pour trois employés chez SPI Santé Sécurité inc. pour la somme de 821.19 \$ plus le transport et les taxes applicables.

Point 21. Résolution # 15-05-069

Achat d'une borne-fontaine – Réal Huot inc.

ATTENDU QUE l'extrémité du chemin de la Ferme ne possède pas de borne-fontaine;

ATTENDU QUE pour la sécurité incendie et un meilleur fonctionnement du réseau de distribution de l'eau la présence d'une borne-fontaine est souhaitable;

ATTENDU QUE les travaux d'installation pourront être entrepris dès cet été;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Tanguay, appuyé par M. Stefan Tremblay et résolu à l'unanimité d'acheter une borne-fontaine et les pièces nécessaires chez Réal Huot inc. pour la somme 4 311.26 \$ plus le transport maritime et les taxes applicables. Les frais de l'entrepreneur sont en sus.

Point 22. Résolution # 15-05-070

Aide financière – Baril de récupération de l'eau de pluie

ATTENDU QUE notre Municipalité doit faire des efforts considérables pour diminuer sa consommation d'eau potable;

ATTENDU QUE pendant la période estivale, la consommation d'eau potable augmente et à certains moments, des restrictions doivent être effectuées;

ATTENDU QUE les barils de récupération d'eau de pluie permettent d'arroser les plantes intérieurs, le jardin, la pelouse et de laver les véhicules;

ATTENDU QU'une limite de deux barils de récupération d'eau de pluie subventionnés sera fixée par adresse civique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stefan Tremblay, appuyé par Mme Hélène Tanguay et résolu à l'unanimité d'offrir un rabais de 75 % sur l'achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie à L'Accommodeur Malouin inc. jusqu'à concurrence de 75 \$.

Point 23.

Période de questions

Conformément à l'article 150 du Code municipal, le conseil met à la disposition des citoyens présents une période de questions.

Une (1) personne est présente.

Début de la période de question : 19 h 58

- Le conseiller responsable du dossier est absent mais aurons-nous finalement de la lumière sur le chemin du Quai?
- La réfection de l'asphalte au quai sera-t-elle faite?
- Le dossier de l'eau potable avance-t-il?

Fin de la période de question : 20 h 04

Point 24. Résolution # 15-05-071

Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Stefan Tremblay, appuyé par Mme Hélène Tanguay et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée à 20 h 04.

Le maire reconnaît, en signant le présent procès-verbal, avoir signé toutes les résolutions s'y retrouvant.

Jean-François Boudreault
Maire

Véronique Rodgers
Secrétaire-trésorière